



## MUNICIPALITÉ SAINTE-MONIQUE

# Avis public

### CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX – PROJET DE RÈGLEMENT

Avis est par les présentes donné que le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 5 FÉVRIER 2018 le projet de règlement 02-2018 **CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS – PROJET DE RÈGLEMENT** et que toute personne peut en prendre connaissance du document au bureau municipal durant les heures d'affaires régulières.

Puisqu'il y a eu des élections générales en 2017, l'objet du règlement est l'adoption d'un nouveau code d'éthique et de déontologie pour les membres du conseil de la Municipalité Sainte-Monique en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique*.

Ce code impose des règles de conduites aux élus, notamment en matière de dons ou d'avantages reçus par les élus, de conflits d'intérêts et de confidentialité des informations reçues. Diverses sanctions sont également prévues afin d'assurer le respect du règlement.

Le **règlement** relatif au **Code d'éthique des élus** sera adopté à la séance régulière qui se tiendra le **lundi 5 mars 2018 à 19h30**.

Donné le 6 février 2018 à Sainte-Monique.

Amélie Dugré, CPA, CA, MBA  
Directrice générale & secrétaire-trésorière

---